

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 21 MARS 2023

OJ N° 030 - Gestion intégrée de l'eau. Eau potable et assainissement.

Secteur 2 (Côte Basque-Adour). Révision du périmètre de protection du champ captant de la Barre déclaré d'utilité publique, en vue de l'extension du cimetière de Blancpignon à Anglet.

Date de la convocation : 15 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 72

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; COURCELLES Gérard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IHIDOY Sébastien ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°47) ; PARGADE Isabelle ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BOUR Alexandra ; CARRIQUE Renée ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ETCHEVERRY Pello ; GONZALEZ Francis ; INCHAUSPÉ Laurent ; KAYSER Mathieu ; LACASSAGNE Alain ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SANSBERRO Thierry ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

CARRIQUE Renée à BARANTHOL Jean-Marc ; GONZALEZ Francis à NARBAÏS-JAUREGUY Eric ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à DARRICARRERE Raymond ; MILLET-BARBÉ Christian à LAUQUE Christine ; SANSBERRO Thierry à IPUTCHA Jean-Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 030 - Gestion intégrée de l'eau. Eau potable et assainissement.
Secteur 2 (Côte Basque-Adour). Révision du périmètre de protection du champ captant de la Barre déclaré d'utilité publique, en vue de l'extension du cimetière de Blancpignon à Anglet.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

La Ville d'Anglet fait face à la saturation de ses sites d'inhumation. Il est crucial pour la Ville d'agir, afin d'anticiper les besoins funéraires à moyen terme, et répondre aux obligations réglementaires en augmentant les surfaces dédiées de 1,7 hectare.

Les différentes études réalisées sur la commune ont conclu que seul le cimetière de Blancpignon pourrait faire l'objet d'une telle extension.

Cependant, ce dernier est attenant au périmètre de protection rapprochée du champ captant de la Barre qui a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2003.

Ainsi, le projet d'extension nécessite la modification de l'emprise du périmètre de protection rapprochée.

Afin d'évaluer l'impact de cette modification sur la ressource en eau, deux études hydrogéologiques ont été menées par des experts agréés. Ces derniers ont émis un avis favorable au projet d'agrandissement du cimetière et donc à la réduction du périmètre de protection.

Une procédure d'enquête publique doit être réalisée pour modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui sera chargée :

- d'assurer l'examen technique de la demande ;
- d'analyser les éventuelles observations ou réserves du commissaire-enquêteur en lien avec la préfecture ;
- de préparer l'arrêté préfectoral modifiant la DUP initiale, qu'elle présentera au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'engagement n°4 du Projet de territoire - Garantir à tous l'accès à une eau potable de qualité - pour un Pays Basque résilient.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Prendre toutes décisions relatives à la mise en œuvre des stratégies foncières nécessaires aux politiques publiques communautaires :

- déclarations d'utilité publique (DUP projets et DUP réserves foncières) et acquisitions par voie d'expropriation ;
- interventions et portages fonciers sollicités auprès de l'EPFL et rétrocessions » ;

Le Conseil permanent est invité à autoriser l'engagement de la procédure de révision du périmètre de protection du champ captant de la Barre déclaré d'utilité publique, en application de l'article R. 1321-13-5 du code de la santé publique, pour une superficie inférieure à 10% de sa surface, en vue de l'extension du cimetière de Blancpignon à Anglet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.